

SELARL LIEURADE

Huissiers de Justice associés

Etude

18 rue Parmentier
95200 Sarcelles

Tél. : 01.39.90.00.22

Fax : 01.34.69.17.31

Etude

19 av Marcel Dassault
93370 Montfermeil



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS

L'AN DEUX-MIL-VINGT-CINQ
LE HUIT JANVIER

A LA REQUETE DE :

■ à Clichy Sous
**Bois 93, 1-7 et 2-4 Allée Victor Hugo, 2-10 Allée Joachim du Bellay, 1-3 Allée Pierre de Ronsard,
1-5 Allée Descartes, 1-3 Allée Honoré de Balzac, 5-7 Allée Jean Jaurès et Allée François
Rabelais**, pris en la personne de son administrateur judiciaire la ■■■■■ au capital de
2.539.458 €, immatriculée au RCS Versailles ■■■ – dont le siège est 10, Allée Piere de
Coubertin à Versailles, agissant par l’intermédiaire de Maître Franck MICHEL, Administrateur
judiciaire.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 30 Octobre 2024 par acte du ministère de Me Jean Baptiste COULON, Commissaire de Justice à Crepy en Valois.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis **4, Allée François Rabelais - 93390 Clichy sous-bois** (Seine Saint Denis), **Lot numéro 596, 9^{ème} étage porte 3**, dont Madame [REDACTED] est propriétaire, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

Déférant à cette réquisition,

Je, Marie-Pierre LIEURADE, titulaire d'un office d'huissier de justice sis 19, Avenue Marcel Dassault -93370 MONTFERMEIL, soussignée,

Me suis rendue ce jour - 93390 Clichy sous Bois- (Seine Saint Denis), **4, Allée François Rabelais, escalier B,**

CONSTATATIONS

Le système de chauffage est collectif.

Les façades de l'immeuble sont à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également à l'état d'usage.



Les parties communes sont à l'état d'entretien.

Je frappe à la porte, une femme m'ouvre.

Après lui avoir décliné mes nom et qualité, et indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne pas s'y opposer et m'invite à entrer dans les lieux.

Elle me déclare être la fille de Madame [REDACTED] née le 20.01.1984 à Haïti

Elle me déclare également que sa mère est locataire depuis 2017 et règle un loyer de 900 euros par mois et qu'elle occupe l'appartement avec sa mère et ses 3 frères et sœurs mineurs.

Les lieux consistent en un appartement, comprenant une pièce principale, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, et un WC.

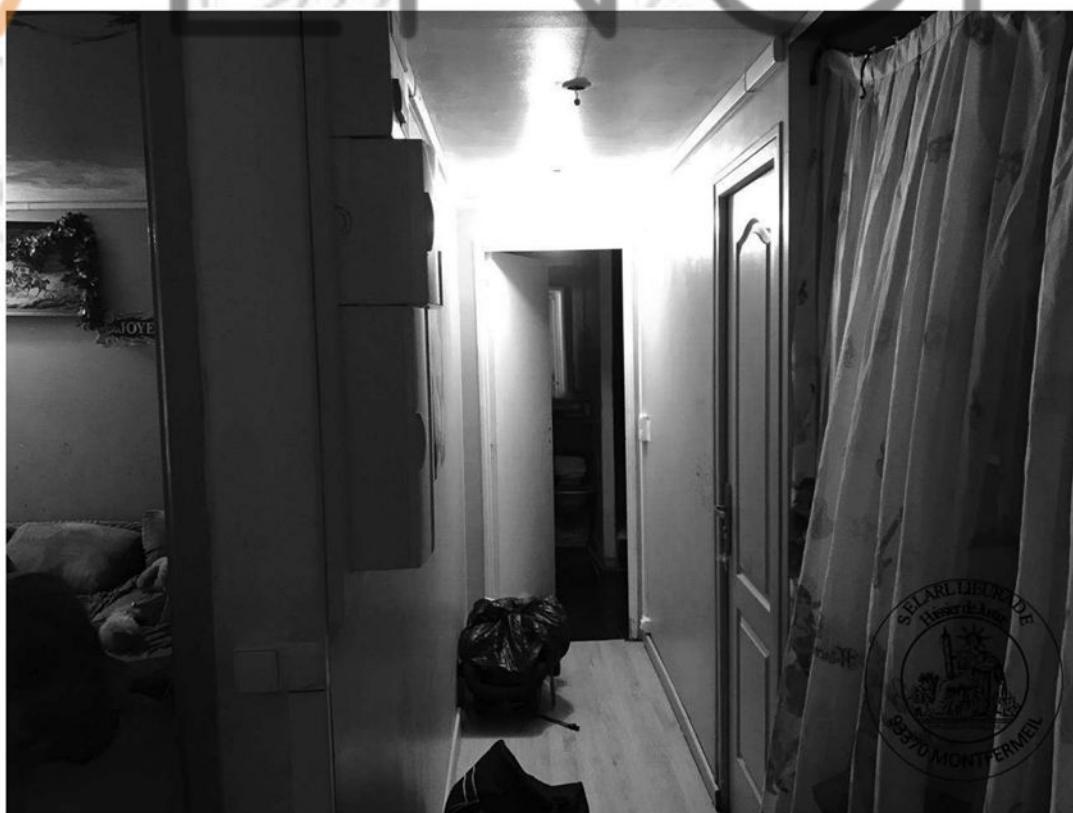
L'entrée :

Le linoléum recouvrant le sol est en bon état.

La peinture recouvrant les murs, et le plafond est en bon état.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux mural.
- Un disjoncteur et tableau de fusible à l'état neuf.



1.



Le salon :

Le parquet recouvrant le sol est en bon état d'entretien ; des traces d'humidité sont visibles en pied de mur.

La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'entretien.

L'équipement comprend une fenêtre à un vantail à double vitrage.





1.



2.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 5 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



3.

La chambre 1 :

Le linoleum recouvrant le sol est en bon état d'entretien ; des traces d'humidité et des moisissures importantes sont visibles à proximité de la fenêtre.

La peinture des murs et les dalles qui recouvrent le plafond sont également à l'état d'usage.

L'équipement comprend une fenêtre à un vantail à double vitrage.





1.



2.

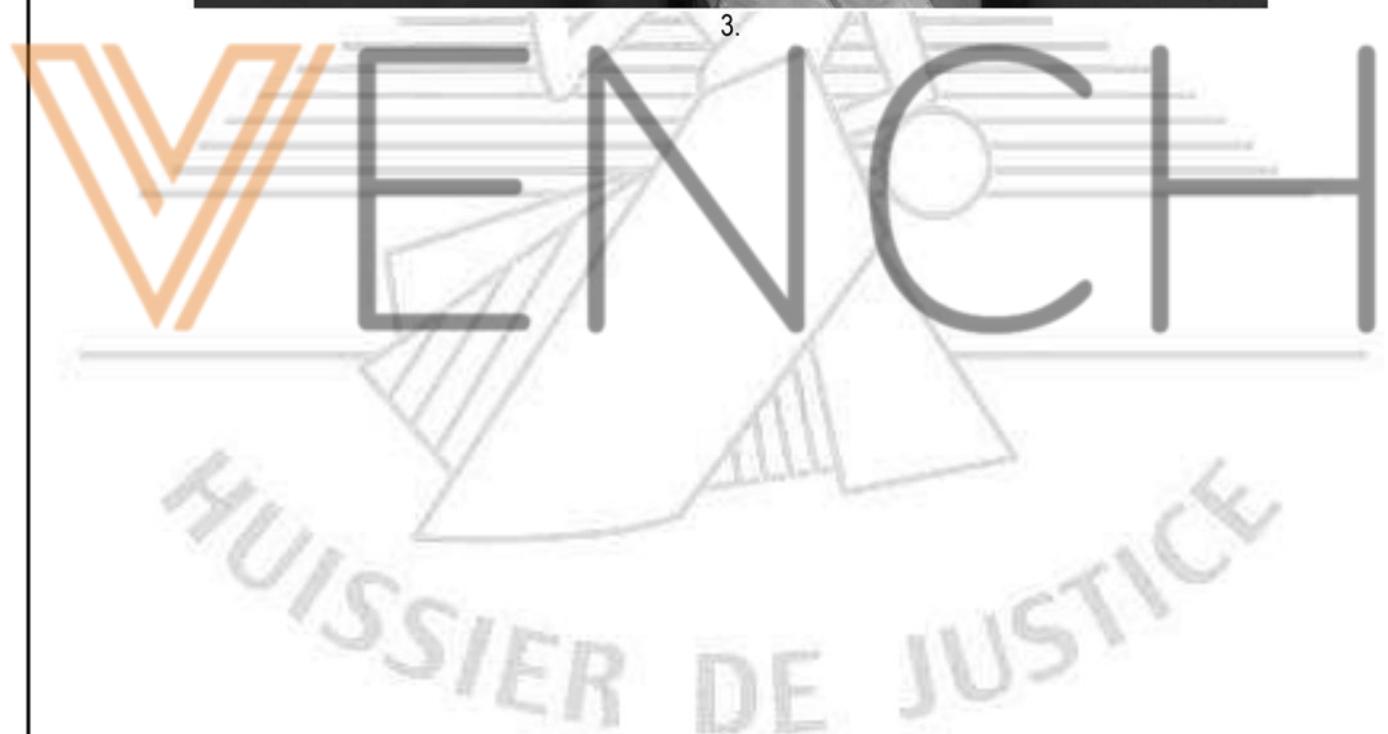


Constat du 8 Janvier 2025 - Page 7 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



3.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 8 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.

La cuisine :

Le carrelage recouvrant le sol et de protection des murs est à l'état d'usage.

La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend une fenêtre à double vitrage, un évier à un bac.



1.

HUISSIER DE JUSTICE

Les toilettes :

Le parquet flottant recouvrant le sol et est en bon état. Le carrelage recouvrant les murs est en parfait état.

L'équipement comprend un bloc WC, un point lumineux mural



1.



HUISSIER DE JUSTICE



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 10 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



2.

VENCH

La salle de bains :

Le carrelage de protection des murs est à l'état d'usage.

La peinture du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend un bac à douche, un lavabo, un point lumineux mural.

A large, faint watermark reading "PROCESSION DE JUSTICE" is overlaid across the center of the page.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 11 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



1.



2.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 12 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



3.

ENC

La 2^{ème} chambre :

Le parquet flottant recouvrant le sol est en bon état.

La peinture recouvrant les murs est en très mauvais état. La peinture du plafond est en très mauvais état.

De la moisissure est visible sur les murs.

L'équipement comprend une porte fenêtre à deux vantaux à double vitrage.





1.



2.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 14 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.



3.



4.



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 15 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTATATIONS POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Maître Marie-Pierre PECASTAING-LIEURADE
Commissaire de Justice



Constat du 8 Janvier 2025 - Page 16 sur 16

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 - Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire.
L'inviolabilité de ce Procès-Verbal de Constatations est assurée par sa reliure à ruban interdisant toute substitution ou addition de pages.